

DURÉE

0,18750 jours (soit 1 heure et 30 minutes)

PRIX

70 € par participant

Soit 84 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de l'expertise : expert d'assuré, expert d'assurance, expert judiciaire
- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, administrateurs ...
- Professions juridiques : notaires, avocats, huissiers de justice, magistrats, ...
- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, entreprises, économistes ...
- Professionnels de l'assurances : entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance, personnel des entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance.
- Promoteurs
- Diagnostiqueurs immobiliers
- Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion Internet
(Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari...)

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Comprendre la réglementation sur l'accessibilité et ses enjeux
- Identifier les obligations en matière d'établissement recevant du public
- Assimiler les principales règles de conditions d'accès
- Identifier les obligations en matière de logement
- Connaître les dérogations possibles
- Acquérir un vocabulaire adapté

**PROGRAMME****1. Présentation de la formation**

Bienvenue dans votre formation 2'

Comment réussir ma formation ? 2'

TUTORIEL DE NAVIGATION 5'

2. Généralités de l'accessibilité des bâtiments

Généralités de l'accessibilité des bâtiments 2'

Atelier 1 – QUIZZ 2'

3. L'accessibilité des ERP

L'accessibilité des ERP 5'

Atelier n°2 - Retrouver la bonne catégorie d'ERP en fonction des effectifs admissibles 4'

Atelier n°3 - Déterminer la catégorie d'ERP en fonction de la situation 4'

Atelier 4 – QCM 2'



Atelier n°5 - Identifier les objectifs des normes d'accessibilité 3'

Atelier n°6 - Associer le handicap à la signalétique adaptée 3'

Les conditions d'accès aux ERP 12'

Atelier n°7 - Distinguer les éléments concernés par l'accessibilité des ERP 4'

Atelier 8- QUIZZ 4'

4. L'accessibilité des logements

L'accessibilité des logements 10'

Compléter le texte suivant 1'

Vrai – Faux 3'

5. Ce qu'il faut retenir

En synthèse 4'

Guide - Les fondamentaux de l'accessibilité des bâtiments 10'

6. Questionnaire de satisfaction

Questionnaire de satisfaction 1'



VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié **QUALIOPI**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.